



Communiqué de presse

Non à la réforme du calcul du taux du **Livret A** **Pour la création d'un Haut conseil de l'épargne ouvert aux représentants des consommateurs.**

Le Livret A, détenu par 56 millions de personnes, a toujours garanti, depuis sa création en 1818, une rémunération au moins égale à l'inflation.

A la demande du lobby bancaire et de son soutien indéfectible, le Gouverneur de la Banque de France (ancien haut dirigeant de la BNP), le ministère des finances vient d'annoncer, jeudi 19 avril, que « **le taux du Livret A n'aura plus vocation à couvrir celui de l'inflation** ». (NB : Fin 2017, l'encours du Livret A s'élevait à 271,7 milliards d'euros. En ajoutant les 104,3 milliards logés sur le LDDS, on arrive à un total de 376 milliards d'euros).

Le ministre Bruno LE MAIRE ose affirmer qu'il entend protéger l'épargne populaire et que le taux ne pourra pas descendre à l'avenir en dessous de 0,5%. Un taux aussi bas n'a jamais été servi aux épargnants depuis la création du livret A, il y a 200 ans !

Après avoir obtenu la banalisation du Livret A puis la remise en cause de la centralisation complète des fonds auprès de la Caisse des dépôts en charge du financement du logement social, les banques entendent aller plus loin : spolier les épargnants avec l'appui de la Banque de France et des pouvoirs publics.

L'objectif de cette réforme est clair : rendre l'épargne populaire fort peu attractive afin de la réorienter peu à peu vers l'épargne à risque sur laquelle les banques prélèvent de juteuses commissions et obtenir finalement une complète banalisation du financement du logement social.

L'INDECOSA CGT appelle l'ensemble du mouvement consommériste et du mouvement syndical ainsi que toutes les associations luttant contre l'exclusion et pour le logement social à se rassembler pour :

- **Dénoncer cette manœuvre qui est le fruit de la connivence qui rassemble Bercy, la Banque de France et le lobby bancaire ; connivence qui se manifeste continuellement quelque soient les alternances politiques,**
- **Revendiquer la mise en place rapide d'un Haut Conseil de l'épargne rassemblant toutes les parties prenantes, y compris les associations de consommateurs représentatives, afin que toutes les questions (réglementation, rémunération, fiscalité ...) touchant à l'épargne des Français (pas seulement l'épargne réglementée mais aussi, par exemple, l'assurance-vie, dont l'encours se monte à 1 676 milliards d'euros fin 2017) puissent être débattues de manière transparente et contradictoire, dans le seul souci de l'intérêt général et avant toute prise de décision des pouvoirs publics.**

Montreuil, le 24 avril 2018.